



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 8 avril 2019, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

098-04-2019 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 8 avril 2019

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019
- 4 Communiqués et correspondance
- 5 Administration et finances
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes du mois de mars 2019
 - 5.2 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.3 Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - 5.4 Formation ADMQ - Travaux infrastructure, Pratique de comptabilité, Ressources humaines



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 5.5 Adoption Règl : 596-2 - Traitement des élus
- 5.6 Indexation taux horaire - Inspecteur en bâtiment et entretien ménager
- 5.7 Infotech - Atelier de formation 2019
- 5.8 Embauche au poste d'adjointe administrative - Comptabilité

- 6 Sécurité publique**
 - 6.1 Nombre d'heures minimal d'intervention
 - 6.2 Embauche pompier volontaire - François Bernier

- 7 Travaux publics**
 - 7.1 Autorisation d'achat - Tondeuse à gazon
 - 7.2 Demande de subvention - Programme AIRRL
 - 7.3 Trottoirs – Offres de services

- 8 Hygiène du milieu**
 - 8.1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
 - 8.2 Adjudication - Vidange des fosses septiques
 - 8.3 Approbation du cahier de charge - Achat de composteurs domestiques
 - 8.4 Adjudication - Achat de composteurs domestiques

- 9 Aménagement et urbanisme**
 - 9.1 Dérogation mineure - Matricule 0375-81-6677
 - 9.2 Délégation – Cartographie des règlements de concordance

- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Parc-en-Ciel - Gazébo - abri-soleil
 - 10.2 Parc-en-Ciel - Démolition "cabane blanche"
 - 10.3 Demande d'aide financière au Fonds de la ruralité - Abri-Soleil
 - 10.4 CEC - Autorisation de dépenses - Branchement électrique air climatisé
 - 10.5 Embauche aide-moniteurs(trices) - Camp de jour

- 11 Sujets divers**

- 12 Rapport des élus**

- 13 Période de questions**

- 14 Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

099-04-2019 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de mars 2019 est remis à chacun des élus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

100-04-2019 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR MARS 2019

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2019, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, Qc J0B 2T0
Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

Séance du conseil du 8 avril 2019

<u>Revenus</u>	<u>834 642.99 \$</u>
Taxes 2017	4 277.56 \$
Taxes 2018-2019	333 485.98 \$
Subvention à recevoir	462 748.00 \$
Compte à recevoir général	6 063.22 \$
Mutations à recevoir	3 055.95 \$
Protection incendie à recevoir	13 235.49 \$
Permis et dérogation	440.00 \$
Revenus de photocopies et télécopies	3.76 \$
Vente bacs ordures & recyclage	90.08 \$
Billets infraction	0.00 \$
Imposition droits carrières-sablières	11 232.88 \$
Activité CEC	10.00 \$
Revenus divers	0.07 \$
<u>Dépenses</u>	<u>231 868.51 \$</u>
Rémunération des élus	
Rémunération régulière	17 146.32 \$
Rémunération incendie	7 745.09 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	106 195.89 \$
Factures à payer	100 781.21 \$

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR MARS 2019

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période de mars 2019. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

101-04-2019 5.3 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *Découvrir c'est voir autrement.* »

ADOPTÉE

102-04-2019 5.4 FORMATION ADMQ – TRAVAUX INFRASTRUCTURE, PRATIQUE DE COMPTABILITÉ, RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) offre trois formations intitulées : *Travaux infrastructure – Conseil et astuces dans la gestion de projets, Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés, Les ressources humaines, casse-tête ? Les meilleurs pratiques et outils pour s'y retrouver;*

CONSIDÉRANT QUE pour Mme Martine Bernier, directrice générale, ces formations sont gratuites;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription de Mme Martine Bernier, directrice générale, aux formations; *Travaux infrastructure – Conseil et astuces dans la gestion de projets, Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés, Les ressources humaines, casse-tête ? Les meilleurs pratiques et outils pour s'y retrouver,* offertes par l'ADMQ et qui se dérouleront respectivement les 22 mai, 28 août et 23 octobre 2019 à Drummondville,

QUE le conseil reconnaît que ces formations sont gratuites pour Mme Bernier, considérant son implication à l'ADMQ;

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ADOPTÉE

103-04-2019 5.5 ADOPTION RÈGLEMENT 596-2 – TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte, sans changement, le règlement N° : 596-2 intitulé : *Règlement N° : 596-2 modifiant le règlement relatif au traitement des élus*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement N° : 596-2 intitulé : : *Règlement N° : 596-2 modifiant le règlement relatif au traitement des élus* soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE DRUMMOND

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT N° 596-2

Modifiant le règlement relatif au traitement des élus

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 2 mars 2015 le règlement numéro 596 concernant le traitement des élus;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.R.Q. 2017, c 13) permet de modifier le traitement des élus;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a décidé que l'allocation de dépenses versée aux élu(e)s s'ajoutera au revenu imposable fédéral, et ce, à compte de l'année d'imposition 2019;

ATTENDU QUE ces allocations sont encore non imposables au niveau provincial;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 11 mars 2019 à l'égard du présent règlement par la conseillère Mme Suzanne Dandurand;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté lors d'une séance en conseil par le membre qui a donné l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de _____

Appuyé par _____



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 596-2 soit adopté :

ARTICLE 1 – Titre et préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modifications

a) De modifier le premier alinéa de l'article 4 par :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 16 479.75 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 520.10 \$.

b) De modifier le premier alinéa de l'article 8 par :

La rémunération prévue aux articles 4 et 7 sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de 2020.

ARTICLE 3 – Effet rétroactif

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2019;

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

104-04-2019 5.6 INDEXATION TAUX HORAIRE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi qu'opérateur des eaux usées satisfait aux exigences du conseil concernant la double fonction des deux postes combinés;

CONSIDÉRANT QUE la personne au poste de l'entretien ménager satisfait aux exigences du conseil quant aux tâches à accomplir dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INDEXER D'UNE somme de 1.00 \$ / heure le taux horaire du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi qu'opératrice des eaux usées;

D'INDEXER de 2.2 % le taux horaire au poste d'entretien ménager.

ADOPTÉE

105-04-2019 5.7 INFOTECH – ATELIER DE FORMATION 2019

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale ainsi que Mme Liliana Moncada à s'inscrire et participer à la formation d'Infotech qui se déroulera le 9 mai à Sherbrooke, au coût de 370 \$ plus les taxes applicables. Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

106-04-2019 5.8 EMBAUCHE AU POSTE D'AJOINTE ADMINISTRATIVE – COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative - comptabilité est actuellement à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du processus de dotation pour ledit poste, le comité des ressources humaines a retenu une candidature;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les services de Madame Liliana Moncada au poste d'adjointe administrative - comptabilité;

QUE les conditions de travail de Madame Liliana Moncada soient plus amplement décrites à un contrat de travail.

QU'une période de probation de 6 mois est requise, avant l'embauche d'un poste permanent.

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la direction générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de l'adjointe administrative – comptabilité;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la responsabilité du projet Continuum Entreprise - Subvention salariale 2019 présenté dans le cadre de cette mesure.

QUE Mme Liliana Moncada soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à faire toutes les transactions dans le cadre de ses fonctions auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme, directeur des élections, AccèsD Affaires et organismes locaux, et ce, à compter du 15 mai 2019.

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise Mme Liliana Moncada à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document ou colis requérant une signature chez Postes Canada.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

107-04-2019 6.1 NOMBRE D'HEURE MINIMAL D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE le nombre minimal d'heures rémunérées lors d'un appel d'intervention incendie est de 1 heure 30, que ce soit en entraide aux municipalités environnantes ou sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE le nombre minimal d'heures facturées par les municipalités environnantes venant en entraide sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey est de 3 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité rémunère les pompiers présents sur une intervention incendie, d'un nombre minimal de trois (3) heures lors d'interventions menées autant en entraide aux municipalités environnantes que sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE les pompiers et premiers répondants appelés à intervenir en entraide sur une intervention d'accident soient rémunérés d'un nombre minimal de trois (3) heures.

ADOPTÉE

108-04-2019 6.2

EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE – FRANÇOIS BERNIER

CONSIDÉRANT QUE M. François Bernier a soumis sa candidature au titre de pompier volontaire au sein de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernier a démontré posséder les aptitudes requises à devenir pompier en réussissant les différents tests auxquels il a été soumis;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie recommande au Conseil l'embauche de M. François Bernier au titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. François Bernier soit embauché au titre de pompier volontaire pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

QUE M. François Bernier soit assujéti à une période de probation d'une durée d'une année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS**

109-04-2019 7.1

AUTORISATION D'ACHAT – TONDEUSE À GAZON

CONSIDÉRANT QUE les équipements pour tondre la pelouse sont à la fin de vie utile et qu'il y lieu de les remplacer;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kubota Drummondville datée du 19 mars 2019, au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'accepter l'offre de Kubota Drummondville datée du 19 mars 2019 au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables et autoriser l'achat d'un tracteur à pelouse commercial Série ZD1200 avec tondeuse de 60 pouces.

D'affecter cette dépense d'une somme de 11 300 \$ au poste d'immobilisation 03-310-40-725 et que l'excédent de la dépense soit affecté au surplus accumulé.

ADOPTÉE

110-04-2019 7.2 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME AIRRL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du présent projet, la Municipalité a identifié le chemin du Plateau, le 3^e Rang ainsi que le 5^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la demande de subvention est de 325 461.25 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au montant total de 325 461.25 \$ et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL aux endroits suivants :

Lieux des travaux	Nature des travaux
Chemin du Plateau	Asphaltage, et renfort de structure
5 ^e Rang	Renfort de structure
3 ^e Rang	Renforcement de la chaussée

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, madame Thérèse Francoeur ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale, à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

111-04-2019 7.3 TROTTOIRS – OFFRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu deux offres de services, et ce, dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article N° 1.5 du document intitulé : *Cahier de charges – Déneigement « Trottoirs » - mars 2019*, la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de n'accepter aucune des soumissions reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires, comme stipulé à l'article N° 1.5 du document intitulé : *Cahier de charges – Dénivellement « Trottoirs » - mars 2019.*

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT ET RECYCLAGE

<u>Centre de récupération</u>			
	Cumulatif 2018	Cumulatif 2019	Différence
Janvier	12.26	14.99	2.73 ↑
Février	8.64	8.99	0.35 ↑
Mars	12.83	9.71	(3.12) ↓
Avril	10.29		
Mai	12.02		
Juin	11.86		
Juillet	13.45		
Août	15.16		
Septembre	9.87		
Octobre	10.57		
Novembre	9.65		
Décembre	10.61		
TOTAL :	137.21	33.69	(0.04)

<u>Enfouissement</u>			
	Cumulatif 2018	Cumulatif 2019	Différence
Janvier	41.70	36.26	(5.44) ↓
Février	35.08	34.10	(0.98) ↓
Mars	31.95	30.54	(1.41) ↓
Avril	57.01		
Mai	105.98		
Juin	58.14		
Juillet	69.04		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Août	54.63		
Septembre	53.08		
Octobre	86.03		
Novembre	44.38		
Décembre	25.57		
TOTAL :	662.59	100.90	-7.83

ADOPTÉE

112-04-2019 8.2 ADJUDICATION – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres de services pour la vidange de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) offre de service dans les délais prescrits;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir l'offre de Beauregard Environnement Ltée, au coût de 19 266.70 \$ plus les taxes applicables selon les termes et conditions indiquées au document intitulé : *Cahier de charges vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques – Mars 2019*, comme si ici reproduit tout au long.

ADOPTÉE

113-04-2019 8.3 APPROBATION DU CAHIER DE CHARGE – ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution N° : 017-01-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey entérine l'approbation du cahier de charges intitulé : *Achat et livraison de composteurs domestiques*.

ADOPTÉE

La mairesse Mme Thérèse Francoeur quitte l'assemblée à 20 h 11 et la rejoint à 20 h 14

114-04-2019 8.4 ADJUDICATION – ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres de services pour l'achat et la livraison de composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) offre de service dans les délais prescrits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIERE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey retienne l'offre de Joyal Groupe Expert Conseil Inc. au montant de 57 800 \$ plus les taxes applicables selon les termes et conditions indiquées au cahier de charge :
« *Achat et livraison de composteurs domestiques* », comme si ici reproduit tout au long.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

115-04-2019 9.1 DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 0375-81-6677

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 320, rue Therrien lot N° : 5 740 754;

- Afin de rendre conforme un bâtiment accessoire existant (*remise annexée au bâtiment principale*), localisé sous une galerie, qui a été construit à 5,77 m et empiète de 0,3 m. dans la marge arrière ne respectant pas le 6 m. règlementaire actuel;
- Et afin de rendre conforme cette construction ne respectant pas le 10 m de bande de protection riveraine mais qui respecte les conditions d'exception pour les bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement N° 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) et leur recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 320 rue Therrien, lot N° : 5 740 754, afin de rendre conforme un bâtiment accessoire existant (*remise annexée au bâtiment principale*), localisé sous une galerie, qui a été construit à 5,77 m et empiète de 0,3 m. dans la marge arrière ne respectant pas le 6 m. règlementaire actuel ainsi que rendre conforme cette construction ne respectant pas le 10 m de bande de protection riveraine mais qui respecte les conditions d'exception pour les bâtiments principaux;

ADOPTÉE

116-04-2019 9.2 DÉLÉGATION – CARTOGRAPHIE DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT la résolution N° : 052-02-2019;

CONSIDÉRANT QUE LA MRC demande une délégation dans les situations où des demandes de renseignements territoriaux ou cartographiques sont nécessaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

QUE M. Jeffrey Lafleur, cartographe, soit autorisé à acheminer ses demandes d'informations et de données cartographiques auprès de la MRC de Drummond afin que celle-ci intervienne auprès du Groupe Azimut.

QUE M. Jeffrey Lafleur, cartographe, soit autorisé à acheminer ses demandes directement au Groupe Azimut au nom de la Municipalité si la MRC de Drummond l'y autorise.

QUE la MRC de Drummond et le Groupe Azimut soient autorisés à fournir à SCU service conseil et M. Jeffrey Lafleur cartographe toutes demandes d'information et de données cartographiques;

QUE la MRC de Drummond fournisse à la Municipalité toutes pièces justificatives en relation avec une demande de paiement à cet effet.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

117-04-2019 10.1 PARC-EN-CIEL – GAZÉBO – ABRI-SOLEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaliser la construction d'un préau au Parc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 000 \$ est prévue au budget 2019 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander des offres de services pour la construction d'un préau au Parc-en-Ciel.

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds de la ruralité de la MRC de Drummond et que Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande d'aide financière à être déposée dans ce projet.

ADOPTÉE

118-04-2019 10.2 PARC-EN-CIEL – DÉMOLITION « CABANE BLANCHE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à la démolition de la « *cabane blanche* » située au Parc-en-Ciel et réaménager les installations électriques s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 7 000 \$ est prévue au budget 2019 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

DE procéder à la démolition de la « *cabane blanche* » située au Parc-en-Ciel et réaménager les installations électriques s'y trouvant;

QUE ce projet soit jumelé au projet de construction d'un abri-soleil pour la présentation d'une demande d'aide financière à la MRC de Drummond;

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande d'aide financière à être déposée dans ce projet.

ADOPTÉE

119-04-2019 10.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA RURALITÉ – ABRI-SOLEIL

CONSIDÉRANT la construction d'un abri-soleil au Parc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT la démolition de la cabane blanche située au Parc-en-Ciel et le réaménagement des installations électriques s'y trouvant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour le projet de construction d'un abri-soleil jumelé au projet démolition de la cabane blanche ainsi que réaménagement des installations électriques s'y trouvant, tous deux situés au Parc-en-Ciel;

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande d'aide financière à être déposée.

ADOPTÉE

120-04-2019 10.4 CEC – AUTORISATION DE DÉPENSES – BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE AIR CLIMATISÉ

CONSIDÉRANT la résolution N° : 092-03-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une dépense pour le branchement électrique de l'air climatisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyé par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir les services de Claude Bourque Électrique Inc., comme indiqué à leur offre de service datée du 26 mars 2019, au montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

121-04-2019 10.5 EMBAUCHE AIDE-MONITEURS(TRICES) – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT l'édition 2019 du camp de jour de Saint-Félix-de-Kingsey;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de trois (3) moniteurs(trices) est à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de cinq (5) aide-moniteurs(trices) est à prévoir pour assurer un ratio moniteur/enfants adéquat lors des activités, lors des remplacements des monitrices, lors des sorties et des événements particuliers dans le cadre du camp de jour ainsi que lors du service de garde hebdomadaire et une semaine à la fin du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIERE

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal embauche pour le camp de jour 2019 aux postes suivants :

- Moniteurs(trices)
 - Priscilla Dion, Élisabeth Allison, Evelyne Arseneault
- Aide-moniteurs(trices)
 - Nicolas Leclerc
 - Marie-Neige Bélise
 - Jade Quinn
 - Eva Quinn
 - Florence Bouchard

QUE les conditions de travail des employées susmentionnées soient plus amplement décrites dans leur contrat de travail respectif.

D'autoriser, la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant, ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, lesdits contrats de travail.

ADOPTÉE

122-04-2019 10.6 **CABANE À BONBONS 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en opération la cabane à bonbons;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la tarification de ces locations pour la période estivale 2019 compte-tenu de la fourniture d'électricité par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le tarif de location de la cabane à bonbons soit établi à 50 \$ pour toute la période estival 2019 et qu'une facture unique soit transmise à la fin de la saison, été 2018.

QU'un appel d'offre pour location de la cabane à bonbon – été 2019, soit lancé sur tous les médias de communication de la municipalité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

11. **SUJETS DIVERS**

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

123-04-2019 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Martine Bernier, *DMA*
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 13 mai 2019.